

## **Rapport d'activités 2019**

**INTERPROFESSION DU LAIT  
BO MILCH – IP LAIT – IP LATTE**



## Table de matières

Avant-propos du président	4
Introduction	5
Membres de l'IP Lait	6
Organes de l'IP Lait	7
Séances du comité et assemblée des délégués	10
<hr/>	
<b>Sujets principaux</b>	
Prix indicatifs de l'IP Lait	12
Segmentation	14
Standard sectoriel pour le lait durable suisse	17
Fonds « Réduction du prix de la matière première » et fonds « Régulation »	22

## Une année riche en changements

Le changement climatique, le Brexit et les litiges commerciaux ont fait les gros titres pendant toute l'année. Tous ces sujets auront tôt ou tard des conséquences pour notre pays. La politique climatique s'est retrouvée au centre des débats avant les élections fédérales en automne. Quant à la grève du climat lancée par Greta Thunberg, elle a aussi rencontré un écho favorable auprès de la jeunesse en Suisse, ce dont ont notamment profité les partis verts lors des élections.

Avec le standard de durabilité pour le lait suisse et la marque « swissmilk green », le secteur laitier avait déjà pris en compte les souhaits des consommateurs bien avant ces gros titres. Rappelons que nous avons commencé à élaborer des standards minimums en matière de bien-être animal et d'écologie pour les produits laitiers suisses dès 2015. Un ensemble ingénieux de règles a été élaboré au cours d'innombrables séances et discussions. L'assemblée des délégués a confirmé les éléments-clés au printemps et a chargé le comité de la mise en œuvre. Le 13 août, nous avons pu présenter une marque attrayante et une charte signée par de nombreux acteurs à un public intéressé.

La mise en œuvre a débuté le 1<sup>er</sup> septembre. À la fin de l'année, plus de 75% des producteurs de lait de centrale couvrant près de 85% de la quantité s'étaient inscrits pour le standard. Ils bénéficient d'un supplément de prix pour le lait vendu dans le segment A. Nous sommes la première branche à avoir introduit des standards de production de notre propre chef. Nous attendons à présent que la PA22+ les soutienne avec des mesures adéquates. Le message sur la PA22+ a été publié entre-temps et est maintenant débattu au parlement. Nous accompagnerons activement l'aménagement de la politique agricole et défendrons nos revendications.

De manière générale, les produits laitiers devraient avoir le vent en poupe avec les mesures introduites et les discussions sur une alimentation plus saine. 2019 a été une année équilibrée concernant la production. La quantité totale de lait produit était légèrement inférieure à celle de l'année précédente et les stocks de beurre et de poudre de lait étaient épuisés à la fin de l'année. Je pars de l'idée que la demande de produits laitiers restera bonne à moyen terme.

Nous avons remplacé avec succès l'ancienne loi chocolatière qui devait être supprimée en raison des dispositions de l'OMC par une solution de droit privé. Cela concerne environ 270 millions de kg de lait. La gérance gère les nouveaux fonds depuis janvier 2019. Le système a fait ses preuves jusqu'à maintenant.

Nous avons traité les dossiers en cours lors de nombreuses séances de groupes de travail et de six séances intensives du comité. Je remercie tous les membres du comité et notamment aussi notre gérant, Stefan Kohler, et son équipe pour la bonne collaboration pendant l'année écoulée.

Peter Hegglin, président de l'IP Lait

## Introduction

Le 13 août, l'IP Lait a invité plus de 100 personnes dans la Galerie des Alpes au Palais fédéral pour fêter l'introduction du nouveau standard sectoriel, la signature de la charte par 41 organisations et l'adhésion de ces dernières aux valeurs du lait durable suisse ainsi que le lancement de la marque «swissmilk green». Le sujet central de la manifestation était la mise en avant dans la communication du secteur laitier de qualités trop peu visibles jusqu'à présent. Certes, les valeurs que sont le bien-être animal ou l'affouragement conforme aux besoins sont bien connues, mais le lien entre elles et le lait suisse n'était pas suffisamment fait jusqu'à présent. Et ce sont justement ces valeurs que nous garantissons avec le «tapis vert», et nous leur donnons un visage avec la nouvelle marque «swissmilk green». Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les acteurs du secteur laitier suisse disposent d'une marque garantissant le respect de la durabilité sur les produits.

Si une nouvelle ère a débuté le 1<sup>er</sup> septembre en matière de communication, la nouvelle ère pour le soutien des exportations avait quant à elle déjà débuté en début d'année. En effet, le système de droit privé visant à réduire le prix de la matière première pour l'industrie alimentaire exportatrice a remplacé l'ancienne loi chocolatière étatique le 1<sup>er</sup> janvier 2019. En même temps, l'IP Lait s'est vue attribuer la responsabilité pour la régulation nationale du marché du lait. Les deux fonds créés pour ce faire, soit le fonds «Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire» et le fonds «Régulation», ont été mis en place conformément aux dispositions des règlements adoptés en 2017. Grâce à une planification soigneuse et à un bon partenariat avec TSM Fiduciaire et ProCert, les fonds ont fonctionné parfaitement dès le début. Le fonds «Réduction du prix de la matière première» a déjà déployé ses effets, alors que le fonds «Régulation» n'a pas encore dû être activé vu la baisse de la quantité de lait.

Cette baisse de la quantité de lait a d'ailleurs préoccupé le secteur laitier suisse l'année écoulée. Notamment pendant les deux premiers mois, la production laitière était nettement inférieure à celle de l'année précédente, ce qui n'a pas été rattrapé par la suite. Cela a influé sur la segmentation et aucun lait C n'a été transformé pendant toute l'année.

## Membres de l'IP Lait, 2019

### Organisations des producteurs

- Aaremilch AG
- Arnold Produkte AG
- Association des producteurs de lait de Cremo SA APLC
- Association des producteurs de Milco
- Association des producteurs de Nestlé Broc
- Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL
- MIBA Société Coopérative
- Mittelland Milch
- mooh Société Cooperative
- OP Federazione ticinese produttori di latte
- OPU Laiteries Réunies de Genève LRG
- PMO Strähl
- PMO Züger / Forster
- PO Ostschweiz
- Producteurs Suisses de Lait PSL
- Prolait – Fédération laitière
- Thur Milch Ring AG
- Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP

### Entreprises et organisations de l'industrie laitière

- Baer AG
- Cremo SA
- Emmi Schweiz AG
- Hochdorf Swiss Nutrition AG
- LATI SA
- Milco SA
- Nestlé Suisse SA
- Swiss Premium AG
- Vereinigung der Schweizer Milchindustrie VMI
- Vereinigung Schweizer Mittelmolkereien VSMM
- Züger Frischkäse AG

### Fromageries artisanales

- Fromarte
- Association des Artisans fromagers romands
- Bernischer Milchkäuferverband
- Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter
- Zentralschweizer Milchkäuferverband
- Zürcher Milchkäuferverband

### Commerce de détail

- Coop
- Aldi Suisse

## Organes de l'IP Lait

---

### Comité

---

#### Président

Hegglin Peter 6313 Edlibach

---

#### Représentants du groupe d'intérêts Production

##### Membres

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss (vice-président)
Arnold Walter	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur (jusqu'au 2 mai 2019)
Banga Christian	MIBA, 4147 Aesch BL
Dörig Sepp	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur (à partir du 2 mai 2019)
Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Luzern
Hagenbuch Stephan	PSL, 3000 Bern 6
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Kern Hanspeter	PSL, 3000 Bern 6
Roch Didier	PSL, 3000 Bern 6
Schwager René	mooh, 8048 Zürich

##### Suppléants

Benoit Marc	Prolait, 1323 Romainmôtier
Maudonnet Vincent	APLN, 1615 Bossennens
Stettler Fritz	PMO Züger Forster, 8500 Frauenfeld
Yerly Gabriel	FSFL, 1630 Bulle

---

#### Représentants du groupe d'intérêts transformation / commerce

##### Membres

Willimann Markus	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern (vice-président)
Aschwanden Hans	ZMKV, 6377 Seelisberg (à partir du 2 mai 2019)
Frefel Roland	Coop, 4002 Basel
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Bern 6
Hofer Ernst	BMKV, 3401 Burgdorf (jusqu'au 2 mai 2019)
Oberli Christian	OMV, 9512 Rossrüti
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Züger Christof vacant	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren

##### Suppléants

Aschwanden Hans	ZMKV, 6377 Seelisberg (jusqu'au 2 mai 2019)
Hänni Urs	Aldi Suisse AG, 9536 Schwarzenbach
Hinterberger Andreas	Berg-Käserei Gais, 9056 Gais (à partir du 2 mai 2019)
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Meier Martin	Swiss Premium AG, 8953 Dietikon

---

**Gérance**

Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6
Grossenbacher Michael	IP Lait, 3000 Bern 6
Bruni David	IP Lait, 3000 Bern 6

---

**Réviseur**

Mathys Dieter	Engel Copera AG, 3097 Bern-Liebefeld
---------------	--------------------------------------

---

**Comptabilité**

Brühlhart Arnold	TSM Treuhand GmbH, 3000 Bern 6
------------------	--------------------------------

---

**Commission des sanctions**

Hänni Peter	Regionalgericht Oberland, 3600 Thun (président)
Challendes Anne	Paysanne, 2052 Fontainemelon NE (à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2019)
Emmenegger Guy	mepartners, 3000 Bern 6
Rufer Martin	USP, 5600 Brugg
Ryser Peter	BO Butter, 3007 Bern
Sauty Marc-Henri	Paysan, 1135 Denens VD (jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2019)

---

**Groupe d'accompagnement fonds de régulation**

Fässler Christa	mooh, 8048 Zürich
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Fuchs Patrick	Molkerei Fuchs, 9400 Rorschach
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Luzern
Hagenbuch Stephan	PSL, 3000 Bern 6
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern
Ryser Peter	BO Butter, 3007 Bern
Schneider Donat	Aaremilch, 3250 Lyss
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6 (coordination et gérance)

---

**Groupe d'accompagnement****« fonds Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire »**

Bigler Rudolf	Aaremilch, 3250 Lyss
Furrer Urs	Chocosuisse, 3011 Bern
Hagenbuch Stephan	PSL, 3000 Bern 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Bern 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Ryser Peter	BO Butter, 3007 Bern
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Weilenmann Daniel	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6 (coordination et gérance)

---

**Commission****« fonds Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire »**

Hagenbuch Stephan	PSL, 3000 Bern 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Bern 6
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6

---

**Commission « Lait Biologique »**

Funck Eldrid	Bio Suisse, 4053 Basel (jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2019)
Schweizer Katia	Bio Suisse, 4053 Basel (à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2019)
Estermann Dominik	ZMP, 6002 Luzern
Glauser Bendicht	Biomilchpool GmbH, 9244 Niederuzwil
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern
Herwig Thomas	Bio Suisse, 4053 Basel
Käch Pitt	Progana, 1632 Riaz
Schuler Tobias	Coop, 4002 Basel
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6 (coordination et gérance)

---

**Commission « Dérogations Swissness »**

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern (à partir du 19 août 2019)
Hagenbuch Stephan	PSL, 3000 Bern 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Bern 6
Hofer Ernst	BMKV, 3401 Burgdorf (jusqu'au 19 août 2019)
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kern Hanspeter	PSL, 3000 Bern 6
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6 (coordination et gérance)

---

**Commission « Octroi de licence swissmilk green »**

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Hagenbuch Stephan	PSL, 3000 Bern 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Bern 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kern Hanspeter	PSL, 3000 Bern 6
Grossenbacher Michael	IP Lait, 3000 Bern 6 (coordination et gérance)



## Séances du comité et assemblée des délégués

### Séances du comité en 2019

Le comité de l'IP Lait a tenu quatre séances ordinaires et deux séances extraordinaires en 2019. À ces séances, il a notamment discuté des points ci-après et pris les décisions suivantes :

#### Séance ordinaire du 20 février 2019

- Le prix indicatif du lait A est resté fixé à 68 centimes par kilo de lait pour le deuxième trimestre 2019.
- Les comptes 2019 et le budget adapté 2019 / 2020 ont été adoptés à l'attention de l'assemblée des délégués.
- Des exigences envers les transformateurs ont été définies pour le standard sectoriel pour le lait durable suisse. Chaque transformateur industriel doit disposer d'un programme de durabilité portant sur les trois dimensions (économie, écologie et aspects sociaux) et contrôlé par un organisme indépendant.
- Les dix exigences de base et les huit exigences supplémentaires envers les producteurs ont été adoptées.
- Le comité a adopté la prise de position sur le projet de Politique agricole 2022+.

#### Séance extraordinaire du 3 avril 2019

- Le comité a statué sur des questions de détail concernant le standard sectoriel, sur la stratégie de marketing et sur l'étiquetage des produits au point de vente.
- Le comité a adopté un accord avec l'Administration fédérale des contributions permettant la déduction de l'impôt préalable sur les contributions du fonds.

#### Séance ordinaire du 22 mai 2019

- Le prix indicatif du lait A est resté fixé à 68 centimes par kilo de lait pour juillet et août. Suite à l'introduction du supplément de durabilité et des perspectives positives sur le marché, le prix indicatif a été relevé à 71 centimes pour le mois de septembre.
- Le comité a décidé d'intégrer le supplément de durabilité dans le prix indicatif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- Le comité a décidé de permettre l'utilisation de la marque du standard sectoriel par les non-membres et les fromageries. Pendant les premiers mois, la marque peut être apposée sur le fromage même si le lait a été acheté avant le 1<sup>er</sup> septembre, soit avant l'introduction du standard sectoriel.

#### Séance extraordinaire du 10 juillet 2019

- Le comité a adopté « swissmilk green » comme marque du standard sectoriel pour le lait durable suisse.
- Le comité a adopté le règlement d'utilisation de la marque.
- Le comité a adopté les directives et sanctions du standard sectoriel pour la production ainsi que pour le négoce et la transformation.
- Une première version de la charte de la branche laitière confirmant l'engagement en faveur de la durabilité a été discutée.
- La gérance a été chargée d'organiser une manifestation le 13 août 2019 pour lancer le standard sectoriel ainsi que pour présenter la nouvelle marque et la charte.

### **Séance ordinaire du 19 août 2019**

- Le prix indicatif du lait A a été fixé à 71 centimes par kilo de lait pour le quatrième trimestre 2019.
- L'annexe au règlement d'utilisation de la marque « swissmilk green » a été adoptée.

### **Séance ordinaire du 20 novembre 2019**

- Le prix indicatif du lait A a été maintenu inchangé à 71 centimes par kilo de lait pour le premier trimestre 2020.
- Le comité a chargé un groupe de travail d'examiner les exceptions à l'exigence du standard sectoriel de respecter les programmes SST ou SRPA. Ces exceptions vaudront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- Les directives relatives au standard sectoriel ont été adaptées.
- Le comité a chargé un groupe de travail de se pencher sur le développement du standard sectoriel.
- Le comité a décidé d'attribuer de nouveau 5 % des moyens du fonds Réduction du prix de la matière première à la boîte de développement du marché en 2020. Il a aussi décidé de transférer les moyens non utilisés de la boîte de développement du marché quatre fois par année dans la boîte principale.
- Des dispositions concernant la reprise de l'encaissement des cotisations ont été ajoutées aux directives relatives au fonds Régulation.

### **Assemblée des délégués 2019**

L'assemblée ordinaire des délégués s'est déroulée le 2 mai 2019.

Les points principaux suivants y ont été traités :

- Introduction du standard sectoriel pour le lait durable suisse le 1<sup>er</sup> septembre 2019;
- Adoption du rapport d'activités 2018;
- Adoption des comptes 2018 et des budgets 2019 et 2020 adaptés;
- Adaptation des chiffres 3.1 et 3.2 des règlements du fonds Réduction du prix de la matière première et du fonds Régulation;
- Élection de Sepp Dörig (PO Ostschweiz) et de Hans Aschwanden (ZMKV) comme membres du comité et d'Andreas Hinterberger (Berg-Käserei Gais) comme suppléant;
- Élection de la fiduciaire Engel Copera SA, 3097 Bern-Liebefeld, comme nouvel organe de révision de l'IP Lait et des fonds devant être révisés séparément.



## Prix indicatifs de l'IP Lait

### Segment A

Le prix indicatif du lait A est une valeur de référence servant de base de décision pour les négociations sur le prix du lait de centrale à tous les échelons commerciaux. Il donne également un signal pour une partie du lait transformé en fromage. Le comité fixe le prix indicatif chaque trimestre. De janvier à août 2019, le prix indicatif du lait A s'est élevé à 68 ct/kg. Il est passé à 71 ct/kg en septembre. Les raisons de cette augmentation de 3 centimes étaient les perspectives favorables sur le marché ainsi que le supplément de durabilité versé dans le cadre du nouveau standard sectoriel.

#### *Validité du prix indicatif*

- Le prix indicatif vaut pour le lait de centrale du segment A avec 4 % de graisse et 3,3 % de protéines.
- Le prix indicatif est un prix franco rampe du transformateur sans TVA.
- Le prix indicatif est un prix de base sans suppléments / déductions (saisonnalité, quantités chargées, teneurs, etc.).
- Le prix indicatif devrait être atteint en moyenne.
- Le prix indicatif contient le supplément de durabilité et le supplément pour le lait.

### Segment B

Le prix indicatif du lait B est calculé et publié mensuellement par le secrétariat de l'IP Lait. Il se base sur la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché indigène. Le calcul tient compte des éléments ci-après :

Prix de la graisse lactique en Suisse: CHF 10,02/kg franco rampe fabricant de beurre, données de la branche

Prix de la poudre de lait écrémé: Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); marché mondial fob, Europe de l'Ouest

Taux de change: \$/CHF selon la Banque nationale suisse

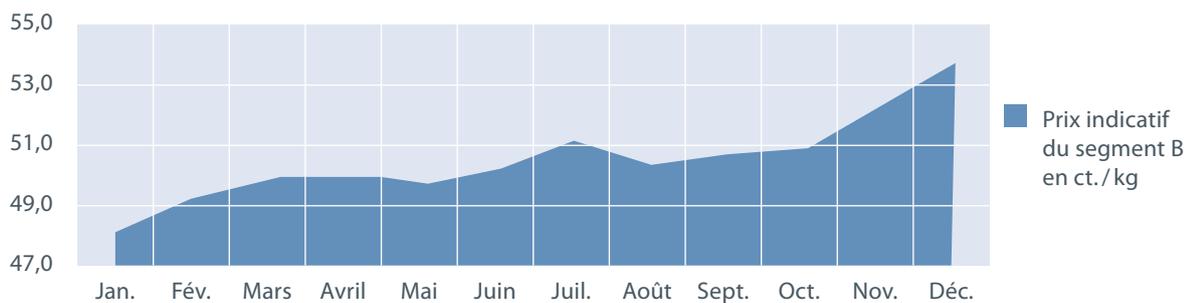
Le prix indicatif du lait B s'élevait à 48,1 ct/kg en début d'année. Il a constamment augmenté par la suite et atteignait 53,7 ct/kg en décembre. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis août 2014. Cette hausse s'explique surtout par le prix très élevé de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial. En outre, les taux de change sont restés relativement stables, du moins jusqu'en décembre.

### Segment C

Le prix indicatif du lait C correspond à la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial. Il est également calculé et publié mensuellement par le secrétariat de l'IP Lait. Nous renonçons à donner des informations supplémentaires, aucun lait C n'ayant été négocié en 2019.

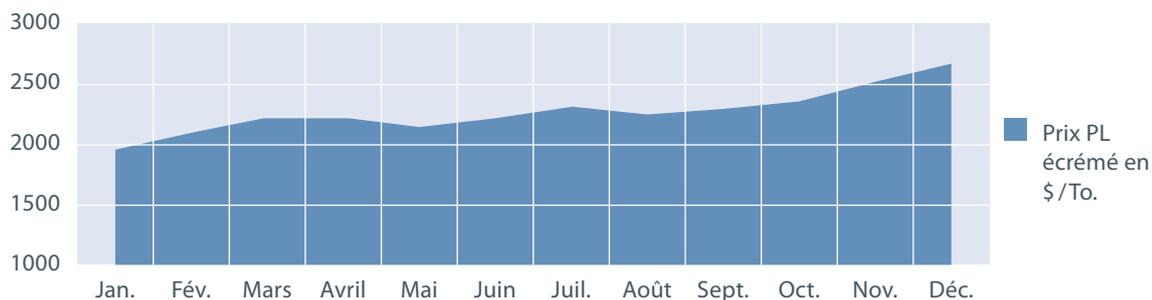
### Prix indicatif du segment B en 2019

ct./kg



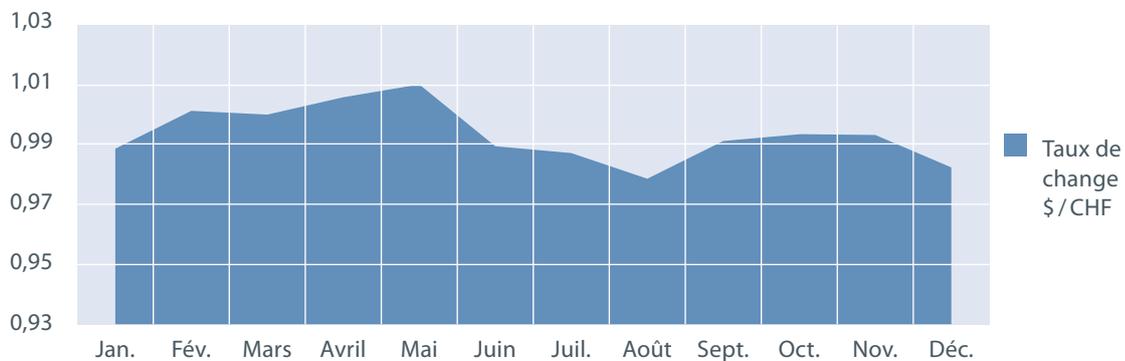
### Prix sur le marché mondial de la PL écrémé en 2019

\$/To.



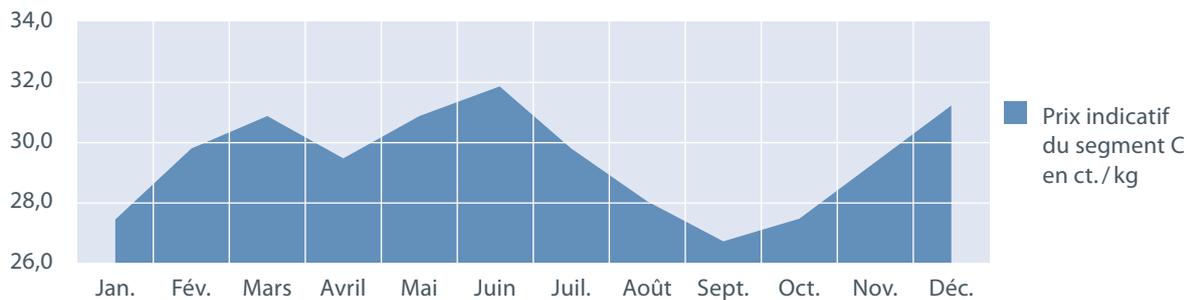
### Taux de change \$ / CHF en 2019

\$/CHF



### Prix indicatif du segment C en 2019

Rp./kg



## Segmentation

82,9% de lait A ont été acheté auprès des producteurs en 2019. Cette part s'élevait à 84,8% en 2018 et à 84,6% en 2017. Rappelons que ce chiffre couvre le lait suisse, y compris le lait de la zone franche de Genève et de la Principauté du Liechtenstein. La part de lait A est restée stable pendant toute l'année et a oscillé entre 79,5% en décembre et 85,5% en juillet. Les fluctuations étaient par conséquent moins importantes que les années précédentes.

La part de lait B a oscillé entre 14,4 et 20,5% pendant l'année écoulée. S'élevant à 17,1%, la moyenne annuelle a augmenté de 2,5% par rapport à l'année précédente. Les 17,1% en 2019 constituent un record. Quant au lait C, des quantités minimales ont été livrées en avril, en juin et en juillet. Les livraisons de lait C ont atteint 0,1% en moyenne annuelle et le record de 2018 (moyenne annuelle de 0,5%) a donc été nettement battu. Il n'y avait encore jamais eu aussi peu de lait C qu'en 2019.

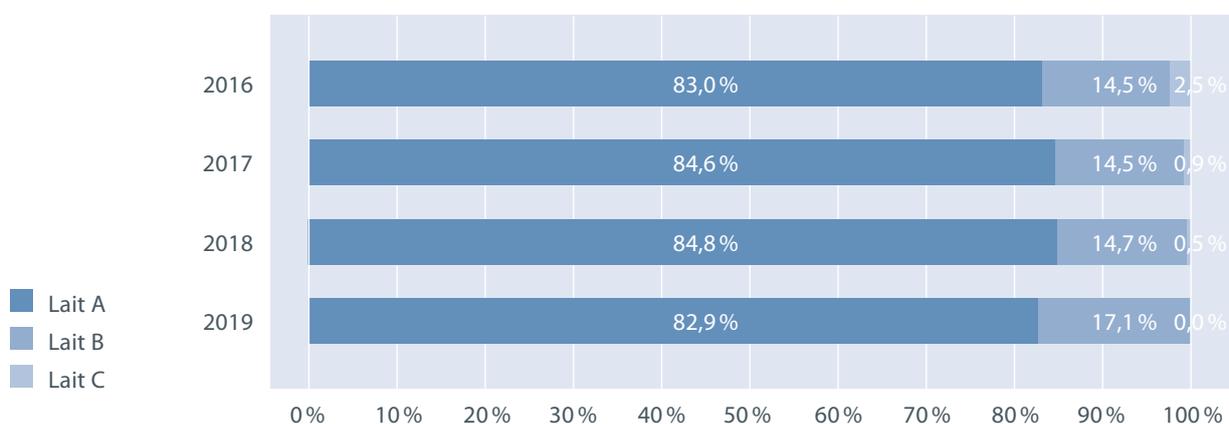
Les segments se composent des groupes de produits suivants selon le règlement :

Segment A	Produits laitiers à haute valeur ajoutée (protégés ou soutenus)
Segment B	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à plus forte concurrence (non protégés et non soutenus) à l'exception du lait d'industrie transformé en fromage destiné à l'exportation
Segment C	Produits destinés à la régulation ou au désengorgement du marché ne bénéficiant d'aucunes aides

Le segment A se caractérise par une création de valeur élevée sur le marché protégé ou sur le marché soutenu par des suppléments. Le lait du segment B peut être utilisé pour fabriquer des produits ne bénéficiant pas de protection à la frontière et étant soumis à la pression des importations. Enfin, le lait excédentaire est éliminé sous forme de lait C sur un marché séparé afin de ne pas provoquer de pression sur les autres segments du marché. La segmentation vise à séparer le segment B à bas prix et le lait de régulation du segment C du segment A pour éviter une trop forte pression sur les prix.

Cette mesure d'entraide de la branche laitière est soutenue par la politique. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil fédéral a déclaré la force obligatoire au sens de l'article 37 de la Loi sur l'agriculture pour la segmentation et les prix indicatifs. La force obligatoire vaut pour quatre ans, soit jusqu'à la fin 2021.

Lait produit par segment (2016 – 2019)



### Achat de lait directement auprès des producteurs en 2019 (premier échelon)

Mois	Lait A		Lait B		Lait C	
	en tonnes	en %	en tonnes	en %	en tonnes	en %
Janvier	240 220	83,7	46 786	16,3	0	0
Février	224 101	83,5	44 166	16,5	0	0
Mars	256 403	82,6	53 966	17,4	0	0
Avril	259 007	82,6	54 643	17,4	102	0
Mai	263 336	82,3	56 546	17,7	0	0
Juin	233 105	84,6	42 419	15,4	102	0
Juillet	218 729	85,5	36 903	14,4	97	0
Août	215 561	85,1	37 879	14,9	0	0
Septembre	213 989	85,0	37 797	15,0	0	0
Octobre	218 695	81,0	51 322	19,0	0	0
Novembre	206 352	79,9	52 008	20,1	0	0
Décembre	220 822	79,5	56 911	20,5	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 770 319</b>	<b>82,9</b>	<b>571 346</b>	<b>17,1</b>	<b>301</b>	<b>0</b>

### Contrôles réalisés par TSM Fiduciaire Sàrl

TSM contrôle l'application de la segmentation sur mandat de l'IP Lait. En raison de la force obligatoire, tous les acteurs du marché sont contrôlés, qu'ils soient membres de l'IP Lait ou non.

2019 au total, 749 acheteurs au premier et au deuxième échelons ont l'obligation d'annoncer mensuellement les quantités de lait qu'ils achètent, vendent et transforment par segment à TSM. Cette dernière contrôle les données à la fin de l'année pour voir si elles concordent. Un écart de 5% entre la quantité achetée et revendue ou transformée est autorisé par segment. Les transformateurs doivent présenter les documents prouvant l'exportation ou, en cas de vente en Suisse, la transformation pour le lait B et C acheté. 18 entreprises ont transformé du lait B ou C en 2019; elles étaient 18 l'année précédente.

Les résultats des contrôles sont transmis à l'IP Lait en mai de l'année suivante. Les commentaires ci-après concernent donc 2018. La conformité des quantités est contrôlée sur une année civile. Le contrôle effectué en 2018 a montré des manquements dans onze cas. Sept cas concernaient des organisations de négoce de lait présentant des différences entre les segments achetés et les segments revendus ou transformés en tenant compte de la tolérance de 5%. Parmi les organisations concernées, il y a avait aussi de petits centres collecteurs avec seulement quelques centaines de milliers de kilos de lait. Le secrétariat a examiné ces cas et tous les manquements ont pu être clarifiés définitivement en 2019 sans avoir recours à la commission des sanctions. Quatre manquements concernaient des transformateurs fabriquant et exportant du fromage à base de lait B. Leurs documents d'exportation n'étaient pas complets. Là aussi, tous les cas ont pu être réglés en 2019.

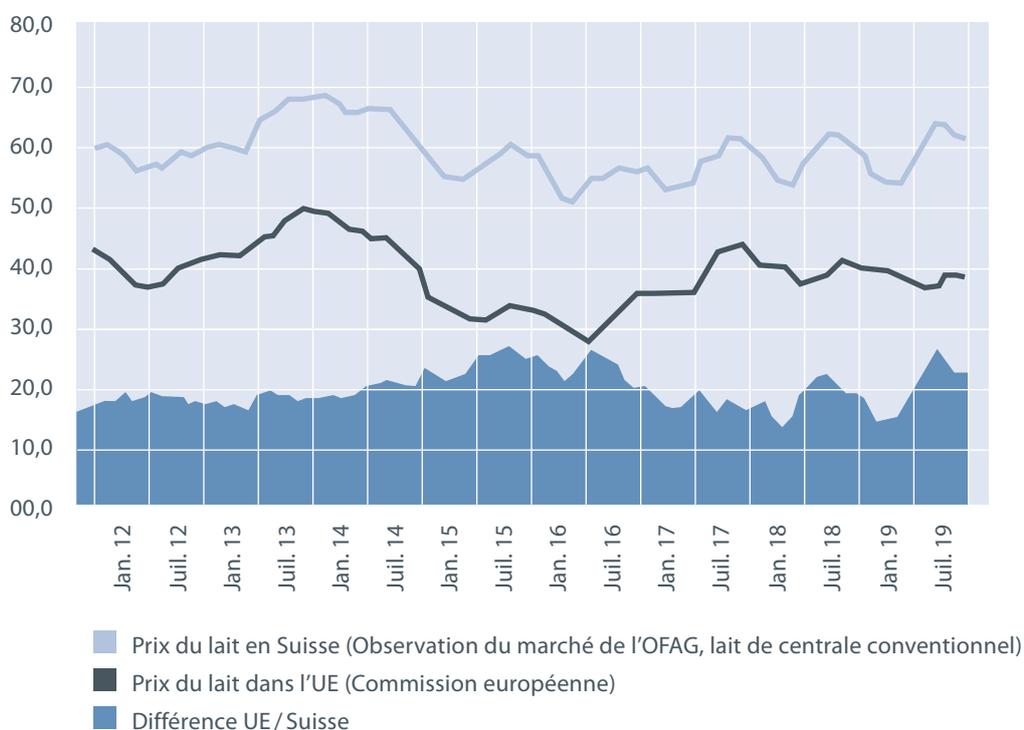
### Le prix du lait reste stable en Suisse et baisse dans l'UE

Le prix du lait en Suisse s'est très légèrement amélioré en 2019 par rapport à l'année précédente. Selon le secteur Analyses du marché de l'Office fédéral de l'agriculture, le prix moyen versé s'est élevé à 58,08 ct / kg de lait (+ 0,24 ct).

Dans l'UE, le prix du lait a baissé à 38,39 ct (-1,03 ct). La différence par rapport au prix moyen versé en Suisse a augmenté à 19,69 ct. Il faut remonter à 2016 pour trouver une différence plus grande.

### Développement des prix du lait en Suisse et dans l'UE

Prix du lait (ct. / kg)



## Standard sectoriel pour le lait durable suisse



Le standard sectoriel pour le lait durable suisse et la marque « swissmilk green » donnent un visage aux prestations du secteur laitier suisse. La marque permet aux consommateurs de reconnaître que les produits laitiers suisses sont fabriqués de manière durable et symbolise les principales caractéristiques du lait suisse: une production et une transformation durables, la provenance locale ainsi que la fraîcheur, la proximité et la haute qualité. La branche laitière a introduit le standard et la marque le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### Le chemin

L'introduction du standard, prévue initialement le 1<sup>er</sup> juillet mais repoussée au 1<sup>er</sup> septembre par le comité en avril, a été précédée de nombreuses décisions ayant parfois fait l'objet de discussions animées. La décision la plus importante a été l'approbation du standard et du règlement par les délégués de l'IP Lait au début mai 2019. Par la suite, cinq groupes de travail se sont penchés sur les détails et sur l'élaboration des directives. Parallèlement, un groupe de travail supplémentaire a créé la marque « swissmilk green » et a rédigé son règlement. En juillet, le comité a statué sur les propositions des groupes de travail après en avoir discuté de manière approfondie. Il a pu trouver une solution à tous les problèmes qui se posaient et plus rien ne s'opposait donc à l'introduction du standard et de la marque.

Dès la mi-juillet, les producteurs de lait ont été priés de s'inscrire sur la plateforme électronique de bdlait mise en place spécialement pour le standard et d'indiquer par auto-déclaration s'ils remplissaient les dix exigences de base et au moins deux des huit exigences supplémentaires. C'est TSM Fiduciaire Sàrl qui a conçu et qui administre cette plateforme. Après l'inscription, les informations des exploitations sont comparées avec des données du Système d'information sur la politique agricole (SIPA). Cela permet de vérifier si les exploitations inscrites remplissent effectivement les exigences. La bdlait a ainsi pu attribuer le statut « inscrit » à près de 8000 producteurs de lait jusqu'à la fin de l'année. Plus de trois quarts du lait de centrale ont donc été produits conformément aux dispositions du standard sectoriel pendant le troisième trimestre 2019.

Pendant la même période, environ 20 transformateurs et détaillants ont conclu un contrat de licence leur permettant d'apposer la marque « swissmilk green » sur le lait et les produits laitiers ou de vendre ceux-ci sous cette marque. Le bon respect des exigences du standard envers les transformateurs possédant une licence et les acheteurs de lait au premier échelon sera contrôlé par des organismes de certification indépendants dans le cadre des audits réguliers à partir du printemps 2020.

110 producteurs de lait supplémentaires se sont inscrits pour le standard jusqu'à la fin de l'année. Grâce au standard, leurs 2500 vaches remplissent les exigences des programmes éthologiques facultatifs de la Confédération SRPA (sorties régulières en plein air) ou SST (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux). Ces deux chiffres prouvent que le standard sectoriel influe positivement sur le bien-être des vaches laitières suisses.

Le standard sectoriel n'a pas seulement amélioré le bien-être animal, mais aussi le prix du lait de centrale A des producteurs remplissant les exigences. Une première analyse des décomptes de la paie du lait de septembre réalisée en octobre par la gérance de l'IP Lait a montré que les acheteurs au premier échelon ont mentionné et versé entièrement aux producteurs le supplément de durabilité de 3 ct/kg pour 82% du lait de centrale A. Les exigences concernant le supplément de durabilité ont été partiellement remplies pour 8% de la quantité.

Enfin pour 7% du lait de centrale, les acheteurs au premier échelon ont indiqué qu'ils respecteraient les exigences à partir d'octobre et que le supplément serait intégré dans le prix. 14 acheteurs au premier échelon avec au total 3% de la quantité de lait de centrale ne respectaient pas les exigences ou ont refusé de donner des informations en octobre. Les résultats du contrôle de l'IP Lait ont été confirmés concernant l'ordre de grandeur par d'autres organismes ayant réalisé des analyses similaires. Le fait que différents médias comme «K-Tipp» aient abordé plusieurs fois ce sujet montre le grand intérêt qu'il suscite auprès du public.

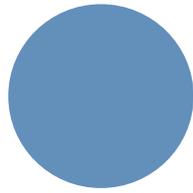
### **L'objectif**

Le standard souligne que le lait et les produits laitiers suisses sont uniques et leaders mondiaux en matière de durabilité et de bien-être animal. Ils doivent obtenir, aujourd'hui et à l'avenir, la reconnaissance qui leur est due de la part des consommateurs suisses et étrangers. Le succès commun de toute la filière est le résultat d'une stratégie basée sur la valeur ajoutée. Outre le président de l'IP Lait, Peter Hegglin, 40 représentants d'organisations de toute la filière ont souscrit à ces principes en signant une charte dans ce sens lors du lancement du standard sectoriel et de la marque «swissmilk green» le 13 août 2019. Le café «Galerie des Alpes» au Palais fédéral a conféré le caractère contraignant nécessaire à cette manifestation qui a attiré plus de 100 invités et représentants des médias.

Parmi les invités, citons le président de la Confédération, Ueli Maurer, qui a aussi apposé sa signature sous la charte. Il a estimé qu'il s'agissait d'une situation gagnant-gagnant pour tout le monde: «Les consommateurs et les transformateurs bénéficieront du lait durable suisse et les paysans recevront, je l'espère, un prix du lait plus élevé.» Enfin, l'environnement et les animaux sortent aussi gagnants. Il a estimé que la marque «swissmilk green» était extrêmement importante pour l'avenir du secteur laitier suisse: «Si l'on souhaite s'imposer face à la rude concurrence, il faut être meilleur que les autres.»

Outre leur soutien à une production et à une transformation de lait conformes aux conditions locales, proches de la nature, ménageant les ressources et respectant les animaux, les signataires de la charte ont confirmé leur volonté de développer le standard en fonction des besoins des consommateurs et des attentes de la société. L'IP Lait a immédiatement mis en œuvre ce mandat: un groupe de travail nommé en novembre 2019 s'occupe du développement du standard.





### **Les faits en bref**

Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019...

... près de 8000 producteurs de lait s'inscrivent auprès de TSM Fiduciaire Sàrl pour le standard sectoriel pour le lait durable suisse et remplissent les exigences ;

... 110 producteurs de lait de centrale supplémentaires s'inscrivent pour le standard et gardent dorénavant leurs 2500 vaches selon les exigences des programmes SRPA ou SST ;

... les acheteurs au premier échelon mentionnent et versent entièrement, ou du moins partiellement, le supplément de durabilité de 3 centimes par kilo pour 90 % de la quantité de lait de centrale A conformément aux dispositions du standard sectoriel ;

... près de 20 transformateurs et détaillants signent le contrat de licence pour « swissmilk green » ;

... 41 représentants d'organisations de toute la filière signent la charte. Avec leur signature, ils s'engagent pour une production et une transformation de lait plaçant notamment la durabilité et le bien-être animal au centre.



## Charte du lait suisse

Le lait et les produits laitiers suisses sont uniques et sont les leaders mondiaux en matière de durabilité et de bien-être animal. Ils jouissent d'une grande reconnaissance auprès des consommatrices et des consommateurs en Suisse et à l'étranger et continueront de le faire à l'avenir. Le succès commun de toute la filière est assuré par une stratégie basée sur la valeur ajoutée.

### Notre engagement

- Le lait utilisé pour la fabrication des produits laitiers suisses est produit dans le respect des conditions locales, de la nature et des ressources.
- Toutes les vaches laitières peuvent bouger librement régulièrement et reçoivent en premier lieu du fourrage naturel.
- Les paysannes et les paysans sont rétribués de manière transparente pour la valeur ajoutée du lait durable suisse.
- Le lait suisse est transformé en produits de haute qualité au moyen de processus durables. Un code de déontologie sectoriel strict est de plus respecté pour le fromage.
- La branche laitière contrôle de manière crédible le respect du standard sectoriel. Les résultats de ces contrôles sont communiqués en toute transparence.
- La marque faitière « swissmilk green » permet de mettre en avant la valeur ajoutée du lait et des produits laitiers suisses. Elle est à la disposition de tous les produits laitiers suisses durables.
- La branche laitière suisse s'engage à développer en continu le standard sectoriel en fonction des besoins des consommatrices et des consommateurs et de la société.

 Robert Frei, Coop	 Gadi Dagher, FMO Ziger Furst	 Robert Ziger, Aarembich AG	 Hans Bessert, PD Produkt - Fédération laitière	 Eric Bränd, Association des producteurs de lait de Crème SA SPIC	 Peter Furrer, Zentralverband Milchproduzenten ZMP
 Oliver Berli, Leitesorten de Genève LSG	 Peter Pflüschler, Top Milk Berg AG and Hochdorf Swiss Nutrition AG	 Martin Meier, Swiss Premium AG	 Jean Louis Sertes, Miro SA	 Stefan Gygé, Migros Genossenschafts Bund	 Lukas Berli, Entenzer Lait SA
 Felix Roth, Lidl Schweiz	 Markus Wiler, Schweizerischer Bauernverband LBV	 Martin Wältcher, Milch Genossenschaft	 Toni Schuster, Alpi Suisse AG	 Boris Baum, MISA Genossenschaft	 Andrea Aebi, Alpi Genossenschaft Schweizerischer Ackerbau AG
 Michel Boppa, Fédération laitière valaisanne	 Marcel Engemann, Frischprodukte Völg	 Hanspeter Kurrer, Schweizer Milchproduzenten (SMP)	 Nella Orosi, Federazione Svizzera produttori di latte	 Christian Ziger, Ziger Frischkäse AG	 Marc Kain, Case Schweiz AG
 Greg Elsig, PD Dairiesuisse/Amal/Produkte AG	 Andreas Wagninger, Crème SA	 Gabriel Tardy, Fédération des sociétés d'éleveurs de laitiers (FSL)	 Andrea Hiller, Verena Müllershof Milch	 Markus Wiltmann, Vereinigung der Schweizer Milchproduzenten VSM	 Peter Rossel, BS Editor
 Josef Wenzel, Zentralverband Bauernbund	 Stefan Hiltbrunner, Schweizer Tierschutz STS	 Daniel Lindner, Spier Management AG	 Martin Hartig, Schweizer Milchbau AG	 Arno Challenor, Schweiz, Bäuerinnen und Landfrauenverband	 Mauro Gaudin, AlpiGenossenschaft Schweizer AlpiGen
 Christian Schindler, Junglandbau	 Alessandro Gatti, LAPI Federazione Toscana Produttori di Latte	 Peter Hagglin, Interprofession du lait		 Ueli Maurer, Président de la Confédération	
 Erich Gasser, Deer AG / Lactalis Suisse SA	 André Felberich, Association des producteurs de lait de consommation neuchâteloise et du canton APLCNS				

## Voix



« La branche laitière introduit le standard de sa propre initiative, aussi pour permettre un meilleur positionnement sur les marchés. »

Peter Hegglin,  
président de l'IP Lait



« Grâce au standard sectoriel, le secteur laitier peut donner des réponses crédibles aux questions de la société qui se reflètent dans les initiatives portant sur l'agriculture. »

Hanspeter Kern,  
Fédération des Producteurs  
Suisses de Lait PSL



« C'est une dure course par étapes et nous ne sommes pas encore arrivés sur les Champs-Élysées. »

Stefan Kohler,  
gérant de l'IP Lait



« Nous, consommateurs, ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes avec nos pieuses promesses de payer plus pour des produits durables, alors que nous optons pour les produits moins chers lorsque nous sommes devant les étales. »

Susanne Staub, forum suisse  
des consommateurs kf



« Les produits laitiers et le fromage suisses ne sont pas juste plus chers, ils ont aussi plus de valeur. »

Markus Willimann,  
Association de l'industrie  
laitière suisse (VMI)



« Si l'on souhaite s'imposer face à la rude concurrence, il faut être meilleur que les autres. »

Ueli Maurer,  
président de la Confédération



« Ce qui est clair, c'est que le standard sectoriel sera développé. »

Roland Frefel,  
Coop



## Fonds « Réduction du prix de la matière première » et fonds « Régulation »

Le fonds « Réduction du prix de la matière première » et le fonds « Régulation » sont devenus opérationnels le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Leur mise en place a coïncidé avec la suppression du soutien étatique à l'exportation versé dans le cadre de la loi chocolatière et avec le transfert des moyens réservés à cet effet vers un supplément pour le lait commercialisé. Le passage du système étatique de réduction du prix de la matière première à un système privé s'est donc fait sans interruption.

Selon l'article 3 du règlement, le fonds « Régulation » est financé, de même que le fonds « Réduction du prix de la matière première », par une contribution prélevée sur toute la quantité de lait commercialisé non transformé en fromage. Les moyens sont encaissés mensuellement auprès des transformateurs concernés. 37 entreprises étaient soumises à cette obligation au début de l'année et 3 entreprises supplémentaires sont venues s'ajouter dans le courant de l'année. Des factures pour un montant total oscillant entre 5 et 7 millions de francs sont transmises chaque mois par le service de facturation de TSM Fiduciaire sur mandat de l'IP Lait. 20% de ces moyens étaient réservés au fonds « Régulation » jusqu'à la fin août. L'obligation de payer découle soit de l'affiliation directe ou indirecte à l'IP Lait, soit d'un accord contractuel des transformateurs avec des exportateurs bénéficiant des moyens du fonds « Réduction du prix de la matière première », si ces exportateurs achètent des matières premières auprès de ces transformateurs.

### Versements mensuels dans les fonds (en CHF)

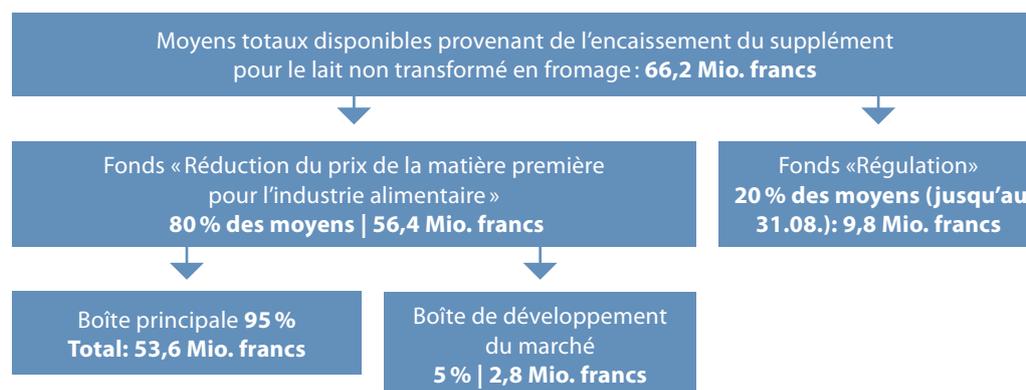
Aperçu des versements	Facturés	Dont part de la boîte principale (76 % et 95 %)	Dont part de la boîte de développement du marché (4 % et 5 %)	Dont part du fonds Régulation (20 % et 0 %)
Janvier	6 447 773	4 900 307	257 911	1 289 555
Février	5 992 456	4 554 267	239 698	1 198 491
Mars	6 975 621	5 301 472	279 025	1 395 124
Avril	7 053 279	5 360 492	282 131	1 410 656
Mai	6 990 943	5 313 117	279 638	1 398 189
Juin	5 663 427	4 304 205	226 537	1 132 685
Juillet	4 917 608	3 737 382	196 704	983 522
Août	4 930 863	3 747 456	197 235	986 173
Septembre	3 910 248	3 714 736	195 512	–
Octobre	4 306 393	4 091 073	215 320	–
Novembre	4 182 284	3 976 523	205 761	–
Décembre	4 808 099	4 570 653	237 446	–
<b>TOTAL</b>	<b>66 178 993</b>	<b>53 571 682</b>	<b>2 812 917</b>	<b>9 794 394</b>



La répartition des moyens entre le fonds « Régulation » et le fonds « Réduction du prix de la matière première » intervient selon une clé de répartition 20/80. L'encaissement est limité au montant total du supplément pour le lait selon l'article 40 LAgr. En 2019, ce supplément s'est élevé à 4,5 ct/kg de lait commercialisé. Selon le chiffre 3.4 du règlement, l'encaissement pour le fonds « Régulation » est suspendu automatiquement dès que le fonds dépasse 10 millions de francs. Aucuns moyens n'ayant été utilisés en 2019, le fonds a atteint près de 9,7 millions de francs à la fin août. La contribution facturée aux transformateurs de lait a donc été baissée à 3,6 ct/kg de lait non transformé en fromage à partir de septembre 2019.

À côté des coûts pour la tenue des comptes, des frais ont été générés en 2019 par l'administration par l'IP Lait et par l'encaissement par TSM Fiduciaire. Notons que les coûts générés en 2018 ont aussi été imputés aux comptes 2019, les fonds n'ayant été mis en place qu'en 2019.

#### Utilisation des moyens



#### Dans l'ensemble, les coûts suivants ont été imputés aux deux fonds (en CHF)

	Fonds Réduction du prix de la matière première	Fonds Régulation
Coûts de développement 2018	104 120	8 301
Administration du fonds	40 000	10 000
Encaissement	31 299	4 526
Controlle (TSM et ProCert)	330 561	0
Provision révision	7 200	1 800
Administration et intérêts négatifs	7 775	20 623
<b>TOTAL</b>	<b>520 954</b>	<b>45 250</b>

### Fonds « Réduction du prix de la matière première »

Tout exportateur de denrées alimentaires contenant du lait ou des céréales souhaitant obtenir des contributions à l'exportation doit conclure un contrat avec le secteur laitier et avec le secteur céréalier afin que ses demandes puissent être contrôlées. Ce contrat règle les droits et les obligations réciproques. À la fin 2019, 72 contrats avaient été conclus avec des exportateurs. Notons que ces contrats ont été conclus en commun pour la branche laitière et la branche céréalière et valent pour les moyens de la boîte principale. 68 des 72 exportateurs ayant conclu un contrat ont demandé des aides à l'exportation dans le courant de l'année, dont 7 uniquement pour des produits céréaliers de base. En outre, 7 contrats ont été conclus entre la branche laitière et des exportateurs pour la boîte de développement du marché et 3 exportateurs ont déposés des demandes.

Le montant des contributions dépend de la différence de prix entre la Suisse et l'UE et est, de plus, limitée à 25 ct par kg de lait pour la boîte principale et à 21 ct pour la boîte de développement du marché. Cette limite a été atteinte pendant toute l'année. Les moyens disponibles étant, de plus, inférieurs à la somme des demandes, le groupe d'accompagnement a fixé un coefficient de réduction chaque trimestre, en tenant compte des exportations de l'année précédente, des liquidités disponibles, de l'évolution et de l'estimation du marché.

Le coefficient de réduction s'est élevé à 12 % de janvier à mars, à 18 % d'avril à septembre et à 10 % d'octobre à décembre.

Au total, 57,571 millions de francs ont été versés en 2019 avec les moyens de la boîte principale et 0,657 millions de francs avec les moyens de la boîte de développement du marché. Ces chiffres contiennent les taxes, les réimportations et les retours déduits aux exportateurs.

Les dépenses de la boîte principale présentent un pic en janvier, en octobre et en novembre, alors que les valeurs les plus faibles ont été atteintes en avril, en juin et en août. L'analyse des quatre trimestres montre la répartition suivante :

#### Répartition des moyens de la boîte principale par trimestre (en CHF)

	Demandes (avec réductions)	Part (avec réductions)	Coefficient de réduction	Demandes (sans réductions)	Part (sans réductions)
1 <sup>er</sup> trimestre	15 214 628	26 %	12 %	17 220 719	26 %
2 <sup>e</sup> trimestre	13 014 432	23 %	18 %	15 834 384	24 %
3 <sup>e</sup> trimestre	14 002 650	24 %	18 %	17 051 014	25 %
4 <sup>e</sup> trimestre	15 466 537	27 %	10 %	17 168 485	26 %
<b>TOTAL</b>	<b>57 698 247</b>	<b>100 %</b>		<b>67 274 601</b>	<b>100 %</b>

Les exportateurs déposent des demandes séparées pour la graisse et les protéines lactiques et reçoivent également des versements séparés. En 2019, le fonds « Réduction du prix de la matière première » a permis d'exporter 10 163 t de graisse lactique dans des denrées alimentaires transformées. 37 millions de francs ont été utilisés pour ce faire. Pour les protéines lactiques, les chiffres sont les suivants : soutien de l'exportation de 9743 t avec 20,5 millions de francs.

Le fonds « Réduction du prix de la matière première » permet de soutenir 272 millions de kg de lait, ce qui équivaut à 8 % de la quantité totale de lait en Suisse.

Les dépenses de la boîte de développement du marché sont restées largement au-dessous des moyens réservés à cet effet. Les recettes de 2,8 millions de francs font face à des demandes pour un montant de 0,65 millions de francs. Conformément au règlement, le solde de 2,15 millions de francs a été transféré dans la boîte principale pendant le premier trimestre 2020.

La comparaison des recettes avec les dépenses fait ressortir ce qui suit : les recettes de 53,571 millions de francs et les dépenses de 57,364 millions de francs plus les frais d'administration de 0,492 millions de francs ont engendré un déficit de 4,267 millions de francs. Notons que le groupe d'accompagnement avait prévu un déficit au 31 décembre 2019. Le bilan négatif n'a néanmoins pas provoqué de manque de liquidités, le transfert des moyens de la boîte de développement du marché ayant été avancé et un prêt du fonds « Régulation » ayant été sollicité.

#### **Fonds « Régulation »**

Le but du fonds « Régulation » est le maintien de la création de valeur du secteur laitier suisse dans des périodes de production laitière temporairement excédentaire. Les moyens du fonds sont utilisés pour soutenir l'exportation de produits laitiers contenant de la graisse, pour autant qu'ils soient fabriqués avec du lait du segment C.

Vu le bas niveau des livraisons de lait, aucune régulation n'a été nécessaire en 2019. En automne 2018, le groupe d'accompagnement avait décidé que les demandes de soutien pour l'exportation de graisse de lait C déposées en janvier 2019 seraient acceptées. La production laitière est néanmoins restée nettement au-dessous de celle de l'année précédente pendant les deux premiers mois et aucune demande n'a été déposée. L'encaissement de 1 à 1,5 millions de francs selon la quantité de lait produite a rapidement fait augmenter le niveau du fonds.

Selon le chiffre 3.4 du règlement, l'encaissement est automatiquement suspendu dès que le fonds dépasse 10 millions de francs. Au printemps, le secrétariat a estimé que le fonds atteindrait ce seuil avec les décomptes d'août. Le groupe d'accompagnement avait le choix entre suspendre l'encaissement juste au-dessous ou nettement au-dessus de 10 millions de francs. Il a opté pour la première variante. Au total, 9,79 millions de francs ont été encaissés pour le fonds « Régulation » du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019. A partir de la quantité de lait de septembre, seuls 3,6 ct / kg de lait non transformé en fromage ont été facturés aux transformateurs. La déduction effectuée par ces derniers auprès de leurs fournisseurs a baissé en conséquence.

Les charges directement attribuables ont été imputées au fonds en 2019. Les inévitables intérêts négatifs à partir d'un montant de 4,5 millions de francs ont notamment pesé sur les fonds. Ces intérêts se sont élevés à 20 623 francs et les frais d'administration à 8300 francs en 2018 et à 14 526 francs en 2019. Les coûts de développement générés en 2018 ont dû être imputés aux comptes 2019, les fonds n'étant devenus opérationnels qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les décisions opérationnelles sont prises par un groupe d'accompagnement élu par le comité. Ce groupe a siégé quatre fois au total, la première fois en 2018 pour pouvoir prendre de premières décisions pour le début de l'année suivante. Comme aucune régulation n'a été nécessaire, les décisions concernant les moyens libérés sont restées sans suite. L'estimation commune du marché en automne tablait encore sur d'éventuels excédents de lait, une estimation qui s'est avérée fausse.

### **Adaptation des règlements**

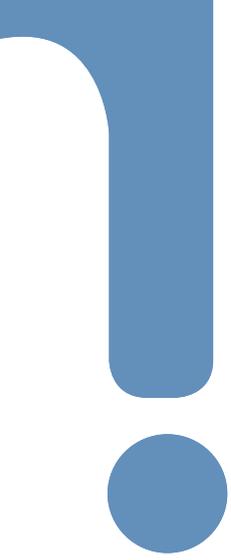
A la fin 2018, la réglementation de l'encaissement des contributions s'est avérée contradictoire avec la pratique concernant la déduction de l'impôt préalable sur la paie du lait. Le nouveau supplément pour le lait et l'encaissement en faveur des fonds font partie de la paie du lait pour l'IP Lait. En raison de la formulation dans le règlement, l'autorité fiscale considérait néanmoins l'encaissement comme dette des transformateurs. Selon la réglementation de la taxe sur la valeur ajoutée, la déduction de l'impôt anticipé de 2,5 % n'est pas possible à tous les échelons du négoce de lait, tant que les transformateurs sont désignés comme débiteurs dans le règlement.

La possibilité de procéder à la déduction de l'impôt anticipé rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été proposée à l'IP Lait à condition qu'il soit indiqué dans les règlements des deux fonds que les contributions sont dues par les producteurs.

Les deux adaptations des règlements ont été adoptées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par l'assemblée des délégués du 2 mai. Cela a permis de procéder à la déduction de l'impôt anticipé sur les contributions aux fonds à partir de l'année 2019.



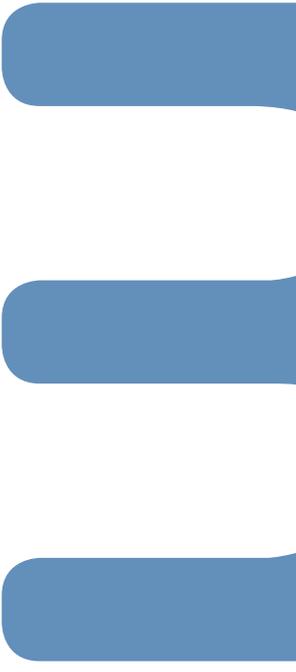




Interprofession du Lait  
BO Milch – IP Lait – IP Latte  
Weststrasse 10  
3000 Berne 6

Téléphone 031 381 71 11

[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)



**INTERPROFESSION DU LAIT**  
**BO MILCH – IP LAIT – IP LATTE**